CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

<u>A compter du 2 mars</u>, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques. Ce nouveau dispositif vise à simplifier les démarches administratives tout en sécurisant la délivrance des titres.

<u>Notre mairie n'est pas équipée pour délivrer ces nouvelles cartes nationales d'identité.</u>

Vous pourrez dorénavant effectuer votre demande dans n'importe quelle mairie équipée de station biométrique quel que soit votre lieu d'habitation.

Liste des 25 communes habilitées à élaborer la carte nationale d'identité et le passeport biométrique

- Aunay-sur-Odon
- Balleroy
- Bayeux
- Bretteville-sur-Odon
- Caen
- Colombelles
- Condé-sur-Noireau
- Dives-sur-Mer
- Douvres-la-Délivrande
- Evrecy
- Falaise
- Hérouville-Saint-Clair
- Honfleur
- Ifs
- Lisieux
- Livarot
- Mézidon-Canon
- Ouistreham
- Pont-l'Evêque
- Thury-Harcourt
- Tilly-sur-Seulles
- Trévières
- Trouville-sur-Mer
- Verson
- Vire

La commune pourra continuer à délivrer les formulaires de demande de CNI et vous aider à les compléter.